

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**5ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 18 décembre 2019**

**CD20191218\_1  
id. 4836**

*Le 18 décembre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**SECTORISATION ET DÉNOMINATION DU FUTUR COLLÈGE  
DE VERDUN-SUR-GARONNE**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales », entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a confié aux Départements la définition des secteurs de recrutement des collèges.

Dans ce cadre, le Département arrête, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

La rentrée scolaire de septembre 2020 verra l'ouverture d'un dix-huitième collège dans le département, celui de Verdun-sur-Garonne, destiné à accueillir, à terme, un effectif de 600 collégiens.

Cette rentrée particulière se prépare dès aujourd'hui avec, parallèlement au chantier, la définition d'un secteur de recrutement pour les futurs collégiens et de moyens de fonctionnement à la hauteur des ambitions du Département pour cet établissement.

La première étape importante consiste à délimiter le secteur de recrutement des élèves du collège de Verdun-sur-Garonne.

Cette première étape poursuivait un double objectif :

- celui d'intégrer à la rentrée 2020 les élèves de classes de sixième et les élèves volontaires des classes de cinquième et quatrième, tous les niveaux devant être accueillis à la rentrée suivante ;
- et celui de ramener les collèges voisins de Grisolles, Montech et Labastide-Saint-Pierre à un effectif conforme à leur capacité respective et permettant de supprimer progressivement les bâtiments modulaires mis en place au fil du temps pour pallier les sur-effectifs.

Les études et projections démographiques sur lesquelles la nouvelle carte scolaire est basée se sont attachées à quantifier les cohortes d'élèves relevant jusqu'alors des secteurs des collèges de Grisolles, Montech, Labastide-Saint-Pierre et Beaumont-de-Lomagne, ce dernier, contrairement aux trois premiers, n'étant pas impacté par une notion de sur-effectif mais par le fait de la proximité de certaines de ses communes (Mas-Grenier, Bouillac/Beaupuy, Savenès) du futur collège de Verdun-sur-Garonne.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), l'équipe de direction référente (principal et gestionnaire du collège de Montech) désignée par la DSDEN et les services départementaux travaillent conjointement sur ces données depuis fin août 2019.

Depuis lors, ces études et projections ont fait l'objet d'une large concertation :

- auprès des élus concernés des communes, communauté de communes, Département ;
- des autorités académiques pour les moyens en personnels et la structure pédagogique et fonctionnelle de l'établissement ;
- enfin, des services de la Région sur la question des transports scolaires.

L'ensemble constitue un comité de pilotage qui s'est réuni à deux reprises : les 4 octobre et 18 novembre derniers.

D'autre part, les représentants de parents d'élèves ont été entendus le 28 novembre et le conseil départemental de l'éducation nationale, consulté le 3 décembre, a émis un avis favorable sur la proposition de carte scolaire.

Il est proposé que celle-ci, dessinée au fil de ces différentes rencontres, intègre au secteur de recrutement du futur collège de Verdun-sur-Garonne les communes suivantes :

- Beaupuy, Bouillac et Mas Grenier, toutes trois retirées du secteur du collège Théodore Despeyrous de Beaumont-de-Lomagne ;
- Savenès et Verdun-sur-Garonne, retirées du secteur du collège Jean Lacaze de Grisolles.

La modification de la sectorisation envisagée concerne également les élèves de la commune de Fabas, jusqu'à présent scolarisés au collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre, qui pourraient désormais rejoindre leurs camarades de Canals (regroupement pédagogique intercommunal Canals / Fabas) au collège Jean Lacaze de Grisolles.

La structure pédagogique du collège de Verdun-sur-Garonne, mise en place par les services de la DSDEN à l'ouverture, sera la suivante :

- accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> domiciliés dans les communes précitées,
- accueil des élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> volontaires domiciliés dans ces communes.

Dès que la sectorisation sera arrêtée, les services de la DSDEN vont lancer la consultation des familles des futurs élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, souhaitant être affectés au collège de Verdun-sur-Garonne.

Dans ces conditions, les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée seront les suivantes :

- au collège de Verdun-sur-Garonne : 206 élèves ;
- au collège Jean Lacaze de Grisolles : 705 élèves ;
- au collège Théodore Despeyrous de Beaumont-de-Lomagne : 590 élèves ;
- au collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre : 615 élèves.

À l'horizon de septembre 2022, tous les niveaux étant ouverts au collège de Verdun-sur-Garonne, les collèges concernés pourront compter :

- 425 élèves au collège de Verdun-sur-Garonne ;
- 626 élèves au collège Jean Lacaze de Grisolles ;
- 575 élèves au collège Théodore Despeyrous de Beaumont-de-Lomagne ;
- 630 élèves au collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre ;

La carte du secteur scolaire proposé ainsi que les tableaux récapitulatifs des prévisions d'effectifs sont présentés en annexe.

S'agissant du collège Vercingétorix de Montech, qui ne serait pas impacté par les modifications de carte scolaire, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 s'établiront à 674 élèves et 720 élèves à la rentrée 2022.

Si la carte scolaire telle que décrite permet d'affecter au collège de Verdun-sur-Garonne un effectif de collégiens satisfaisant, force est de constater que les collèges Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix de Montech ne bénéficieront pas de la baisse des effectifs espérée du fait de l'ouverture du nouveau collège.

Il est rappelé en effet que le comité de pilotage a écarté la modification de sectorisation permettant de « soulager » le collège Vercingétorix et consistant à intégrer les élèves domiciliés à Lacourt-Saint-Pierre dans un collège montalbanais (celui du collège Ingres qui dispose de places disponibles).

Les effectifs attendus à la rentrée prochaine dans les deux établissements pléthoriques restent très élevés et imposeront vraisemblablement de conserver a minima les bâtiments modulaires aujourd'hui en place, voire d'en implanter un nouveau au collège de Montech, en réfléchissant à l'extension desdits collèges.

Un premier amendement présenté par les conseillers départementaux du canton de Montech est soumis à l'Assemblée départementale en séance. Il propose :

- « *D'inscrire les crédits budgétaires lors du budget primitif 2020 pour prévoir une extension permanente en « dur » du collège Vercingétorix de Montech afin que celui-ci soit homologué 600 places et non plus 400 places ;*
- *D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires lors du budget primitif 2020 pour l'acquisition du bâtiment dit « maison du diocèse » dans l'enceinte du collège de Labastide-Saint-Pierre, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de celui-ci. »*

Un deuxième amendement présenté par le groupe majoritaire « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne » est également soumis à l'Assemblée départementale en séance. Il propose :

- « *La mise à l'étude de la réalisation de l'extension des collèges de Montech et de Labastide-Saint-Pierre en 2020. »*

Après une suspension de séance, il est distribué aux Élus ces deux amendements.

Enfin, en application de l'article L.421-24 du code de l'éducation qui donne compétence à la collectivité territoriale de rattachement pour la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement, l'avis de la commune de Verdun-sur-Garonne a été requis sur la proposition de baptiser cet établissement « collège « Simone Veil ». La Commune a approuvé cette proposition.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales »,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.421-24,

Vu l'avis de la commune de Verdun-sur-Garonne relatif à la proposition de dénomination de l'établissement,

Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 3 décembre 2019 relatif à la proposition du secteur de recrutement de l'établissement,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'amendement déposé en séance par les conseillers départementaux du canton de Montech,

Vu l'amendement déposé en séance par le Groupe « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne »,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide, selon les conditions susvisées, d'arrêter le secteur scolaire du collège de Verdun-sur-Garonne, dont l'ouverture est créée par arrêté préfectoral, au 26 août 2020, aux communes de Verdun-sur-Garonne, Savenès, Mas-Grenier, Beaupuy et Bouillac.
- Approuve la modification induite de la carte scolaire des collèges de Grisolles, Labastide-Saint-Pierre et Beaumont-de-Lomagne également à la rentrée 2020.
- Autorise Monsieur le Président à engager, auprès de l'ensemble des institutions concernées, les démarches afférentes ;

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : 3

Adopté à la majorité.

- Décide de dénommer le collège de Verdun-sur-Garonne « Collège Simone Veil ».

Adopté à l'unanimité.

- Décide d'inscrire les crédits budgétaires lors du budget primitif 2020 pour prévoir une extension permanente en « dur » du collège Vercingétorix de Montech afin que celui-ci soit homologué 600 places et non plus 400 places ;

- Approuve l'inscription des crédits budgétaires nécessaires lors du budget primitif 2020 pour l'acquisition du bâtiment dit « maison du diocèse » dans l'enceinte du collège de Labastide-Saint-Pierre, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

- Approuve la mise à l'étude de la réalisation de l'extension des collèges de Montech et de Labastide-Saint-Pierre en 2020.

Pour : 28

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC